

Concertation label RE2020 - GT1.

Neutralité carbone - Dépôt de contribution

Le Plan Bâtiment Durable a été chargé par la ministre du Logement d'animer les travaux conduisant à l'élaboration d'un label accompagnant la RE2020.

Sous l'égide du groupe de travail RBR-T, un travail préparatoire a été mené par des sous-groupes techniques conduisant à l'élaboration de sept notes thématiques. Ces notes sont aujourd'hui soumises à la concertation. Cette première étape de concertation est ouverte jusqu'au 7 mai 2021.

Les modalités de contribution, ainsi que l'ensemble des notes et des documents utiles sont disponibles sur le site du Plan Bâtiment Durable :

<http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>

Cette concertation est ouverte à tous les acteurs. Pour chaque note thématique, un formulaire de contribution est proposé.

Ce formulaire vous permet de déposer votre contribution concernant la thématique du GT1 : la neutralité carbone. Il est ouvert jusqu'au 7 mai 2021.

Toutes les contributions seront rendues publiques sur le site du Plan Bâtiment Durable. L'ensemble des contributions et des échanges menés pendant cette première période de concertation seront pris en compte ; les conclusions seront rendues publiques et présentées à l'État afin de lui permettre de définir les orientations du futur label accompagnant la RE2020.

Pour toute question ne trouvant pas de réponse sur le site du Plan Bâtiment Durable (rubrique dédiée : <http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>), merci de vous adresser à : concertation-labelRE2020@developpement-durable.gouv.fr

***Obligatoire**

Le
répondant

Pour rappel, l'ensemble des contributions (hors coordonnée mail) seront rendues publiques.

1. NOM *

2. Prénom *

3. Organisation *

4. Adresse mail *

5. A quelle typologie d'acteurs appartenez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Entreprise de travaux
- ☐ Maîtrise d'œuvre
- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique
- ☐ Maîtrise d'ouvrage privée
- ☐ Fabricant de matériaux et équipements
- ☐ Fédération, syndicat, association
- ☐ Collectivité territoriale
- ☐ Autre :

[A
court
terme]

Sur la base de la note du GT1, cette partie traite des pistes à court terme (en 2021) pour intégrer le sujet du carbone dans le label : exploitation de méthodes et indicateurs déjà existants et largement basés sur la « boîte à outils » RE2020.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

Pilier n°1 : Réduire les émissions du bâtiment

6. 1. Anticiper les seuils « millésimés » de la RE2020, à la fois sur les émissions de carbone de la construction que sur les émissions de carbone en exploitation *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

7. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

8. Merci de justifier votre choix

9. 2. Vérifier les ACV de bâtiment en termes de complétude, plausibilité et cohérence (outils développés dans le cadre de l'expérimentation E+C) *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

10. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

11. Merci de justifier votre choix

12. 3. Valoriser l'utilisation de données spécifiques dans les ACV pour encourager les industriels à réaliser des FDES et PEP et encourager les BE à réaliser des ACV les plus détaillés et précis possibles *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

13. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

14. Merci de justifier votre choix

15. 4. Évaluer les performances Carbone par nombre d'occupants et pas uniquement par m² (notamment pour les logements) *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

16. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

17. Merci de justifier votre choix

18. 5. Prendre en compte l'ensemble des contributeurs (composants, énergie, eau, chantier et parcelle), soit dans une approche « élément par élément » (évaluation séparée de chaque contributeur), soit dans une approche globale (évaluation de la somme des contributeurs) *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

19. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

20. Merci de justifier votre choix

21. 6. Introduire la prise en compte des déconstructions préalables par des indicateurs performanciels adossés aux diagnostics produits/matériaux/déchets *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

22. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

23. Merci de justifier votre choix

Pilier n°2 & 3 : Contribuer aux réductions de GES au-delà du bâtiment & Augmenter les puits de carbone

24. 7. Valoriser ou ne pas pénaliser les opérations qui créent des externalités positives (biodiversité, déchets, énergie et mobilité) en dehors de leur périmètre et peuvent contribuer à reconstruire la ville sur la ville, la densifier et limiter l'artificialisation des sols tout en réduisant la production de déchets et la consommation de ressources naturelles *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

25. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

26. Merci de justifier votre choix

27. 8. Valoriser l'indicateur de stockage carbone des matériaux pour objectiver la quantité de carbone stockée dans les bâtiments *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

28. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

29. Merci de justifier votre choix

30. 9. Encadrer la démarche d'achat de crédit de compensation carbone afin de valoriser les opérations dans une démarche de neutralité carbone. *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

31. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

32. Merci de justifier votre choix

[A
moyen
terme]

Sur la base de la note du GT1, cette partie traite de la mobilisation imaginable à moyen terme des différentes propositions dans le label (post 2022) : utilisation de méthodes et indicateurs en cours de consolidation ou de développement.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

Pilier n°1 : Réduire les émissions du bâtiment

33. 10. Intégrer, dans le label, tous les bâtiments neufs comme rénovés (ou étendus et restructurés) dans un cadre unifié permettrait de mieux instruire le choix important entre construire et rénover *

Si l'intégration au label dès 2022 semble compliquée (méthode à consolider et outils à développer), il paraît indispensable que les opérations de rénovation puissent être évaluées par le label. Pour garantir la comparaison à périmètre équivalent, les impacts d'une déconstruction préalable devront également être quantifiés pour une déconstruction/reconstruction.

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

34. Merci de justifier votre choix

35. 11. Développer des métriques hybrides intégrant les mutualisations d'usages

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

36. Merci de justifier votre choix

37. 12. Améliorer l'évaluation de la densification des usages (le nombre d'occupants étant une donnée conventionnelle dans la RE2020) *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

38. Merci de justifier votre choix

39. 13. Vérifier l'adéquation entre les calculs carbone théoriques et la mise en œuvre bas carbone réelle sur le terrain

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

40. Merci de justifier votre choix

41. 14. Développer un volet pédagogique et éducatif pour l'utilisateur final. *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

42. Merci de justifier votre choix

**Pilier n° 2 et 3 : Contribuer aux réductions de GES au-delà du bâtiment &
Augmenter les puits de carbone**

43. 15. Valoriser en économies carbone les externalités positives développées par certaines opérations en dehors de leur périmètre *

Gain de réduction sur des actions de mutualisation et de flexibilité énergétique ; gain de réduction sur des actions de végétalisation ; gain de réduction sur des actions de mobilités bas-carbone ; gain de réduction sur des actions d'économie circulaire ; gain de compensation par séquestration dans le développement de puits de carbone.

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

44. Merci de justifier votre choix

Sujet(s) additionnel(s) et complémentaire(s) identifiés

45. Quels sujets additionnels et complémentaires, non mentionnés dans la note de présentation du GT 1 - Neutralité carbone, devraient être abordés, à court ou moyen terme, au sein du label ?

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Concertation label RE2020 - GT2.

Mesurer les performances énergétiques effectives - Dépôt de contribution

Le Plan Bâtiment Durable a été chargé par la ministre du Logement d'animer les travaux conduisant à l'élaboration d'un label accompagnant la RE2020.

Sous l'égide du groupe de travail RBR-T, un travail préparatoire a été mené par des sous-groupes techniques conduisant à l'élaboration de sept notes thématiques. Ces notes sont aujourd'hui soumises à la concertation. Cette première étape de concertation est ouverte jusqu'au 7 mai 2021.

Les modalités de contribution, ainsi que l'ensemble des notes et des documents utiles sont disponibles sur le site du Plan Bâtiment Durable :

<http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>

Cette concertation est ouverte à tous les acteurs. Pour chaque note thématique, un formulaire de contribution est proposé.

Ce formulaire vous permet de déposer votre contribution concernant la thématique du GT2 : la mesure des performances énergétiques effectives. Il est ouvert jusqu'au 7 mai 2021.

Toutes les contributions seront rendues publiques sur le site du Plan Bâtiment Durable. L'ensemble des contributions et des échanges menés pendant cette première période de concertation seront pris en compte ; les conclusions seront rendues publiques et présentées à l'État afin de lui permettre de définir les orientations du futur label accompagnant la RE2020.

Pour toute question ne trouvant pas de réponse sur le site du Plan Bâtiment Durable (rubrique dédiée : <http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>), merci de vous adresser à : concertation-labelRE2020@developpement-durable.gouv.fr

***Obligatoire**

Le
répondant

Pour rappel, l'ensemble des contributions (hors coordonnée mail) seront rendues publiques.

1. NOM *

2. Prénom *

3. Organisation *

4. Adresse mail *

5. A quelle typologie d'acteurs appartenez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Entreprise de travaux
- ☐ Maîtrise d'œuvre
- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique
- ☐ Maîtrise d'ouvrage privée
- ☐ Fabricant de matériaux et équipements
- ☐ Fédération, syndicat, association
- ☐ Collectivité territoriale
- ☐ Autre :

[A
court
terme]

Sur la base de la note du GT2, cette partie traite des méthodes mobilisables à court terme pour assurer la mesure des performances énergétiques effectives dans le label d'Etat (dès 2022) : méthodes déjà mises en œuvre dans le cadre de labels ou réglementations avec renforcement des ambitions de performance à atteindre ou nouvelles méthodes arrivant à maturité en 2021 avec pour finalité de valoriser dans un premier temps uniquement leur utilisation.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

A. La mesure de perméabilité à l'air de l'enveloppe

6. 1. Pour le logement collectif neuf : passer à une mesure sur bâtiment entier au lieu d'une mesure par échantillonnage, avec un seuil de $1,0 \text{ m}^3/(\text{h}.\text{m}^2)$ *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

7. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

8. Merci de justifier votre choix

9. 2. Pour la maison individuelle neuve : abaisser a minima le seuil de perméabilité à l'air de l'enveloppe à $0,5 \text{ m}^3/(\text{h}.\text{m}^2)$ et le coupler de manière systématique par un diagnostic complet des systèmes de ventilation *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

10. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

11. Merci de justifier votre choix

12. 3. Pour le tertiaire neuf : mesurer systématiquement l'étanchéité à l'air pour les bâtiments non résidentiels de moins de 5 000 m² *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

13. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

14. Merci de justifier votre choix

15. 4. Pour le logement collectif et la maison individuelle rénovés : valoriser la démarche de mesure de perméabilité à l'air *

Cette proposition s'entend dans le cas où le label s'applique aussi bien à la construction neuve qu'en rénovation.

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

16. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

17. Merci de justifier votre choix

B. La mesure du niveau d'isolation de l'enveloppe

18. 5. Mesurer le niveau d'isolation thermique par la méthode SEREINE enveloppe pour les maisons individuelles neuves et rénovées *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

19. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

20. Merci de justifier votre choix

C. La performance à réception des installations de ventilation

21. 6. Mesurer l'étanchéité des réseaux aérauliques systématiquement à la réception pour tous les bâtiments, sans objectif de performance *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

22. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

23. Merci de justifier votre choix

24. 7. Pour le résidentiel neuf et rénové : mobiliser le protocole SEREINE équipement (qui intègre les mesures aux bouches)

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

25. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

26. Merci de justifier votre choix

D. La performance à réception des systèmes de génie climatique

27. 8. Pour les logements neufs et rénovés : mobiliser le protocole SEREINE équipements pour les logements neufs et rénovés *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinente	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinente

28. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

29. Merci de justifier votre choix

E. Le commissionnement

30. 9. Pour les bâtiments tertiaires et les immeubles de logements collectifs : intégrer des exigences de commissionnement, de manière complète (de la conception à la pré-exploitation) ou plus restreinte (jusqu'à la phase de réception) selon les situations *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

31. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

32. Merci de justifier votre choix

F. Mesures des consommations d'énergie

33. 10. Généraliser la mesure de la température dans les logements *

Cette mesure pourrait en effet contribuer : à caractériser l'usage du logement pour nourrir les opérations d'ajustement nécessaires à l'obtention de la performance énergétique mesurée et à mesurer le confort thermique

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

34. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

35. Merci de justifier votre choix

36. 11. Prévoir la vérification par tierce partie de l'effectivité réelle des dispositifs imposés par la réglementation concernant la « mesure ou estimation des consommations d'énergie » *

(Articles 23 et 31 de la RT2012 – Articles 40 et 41 dans le projet RE2020)

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

37. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

38. Merci de justifier votre choix

[A
moyen
terme]

Sur la base de la note du GT2, cette partie traite des méthodes mobilisables à moyen terme pour assurer la mesure des performances énergétiques effectives dans le label d'Etat (post 2021) : pour les méthodes arrivées à maturité en 2021 et après capitalisation de retour d'expérience (2 à 3 ans), renforcement des ambitions avec fixation d'objectifs de résultats sur les performances sur la base de l'analyse de la base de données dédiée et pour les méthodes en cours de développement et à venir arrivant à maturité post 2021.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

A. La mesure de perméabilité à l'air de l'enveloppe

39. 12. Pour le tertiaire : mettre en place une exigence sur la base d'un seuil issu du retour d'expérience ou recalcul des consommations conventionnelles avec la valeur mesurée. Idem pour le logement collectif et la maison individuelle rénovés *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

40. Merci de justifier votre choix

B. La mesure du niveau d'isolation de l'enveloppe

41. 13. Pour les maisons individuelles neuves : dans le cadre de la mesure du niveau d'isolation thermique par la méthode SEREINE enveloppe, aller vers un objectif de résultat *

Par exemple, par la définition de seuils sur la base du retour d'expérience. Ces seuils pourraient correspondre à une performance à atteindre sur le niveau d'isolation ou à une tolérance maximale d'écart entre le niveau d'isolation calculé et le niveau d'isolation mesuré. Une autre alternative serait d'offrir la possibilité de ressaisir le niveau d'isolation mesuré dans le calcul réglementaire moyennant l'ouverture de cette variable dans les données d'entrée.

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

42. Merci de justifier votre choix

43. 14. Enrichir le Protocole SEREINE enveloppe pour une application sur le logement collectif et le petit tertiaire *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

44. Merci de justifier votre choix

45. 15. Prévoir la mise en place d'un référentiel de qualification pour certifier les compétences des professionnels concernant l'application des méthodes de mesure du niveau d'isolation thermique *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

46. Merci de justifier votre choix

C. La performance à réception des installations de ventilation

47. 16. Pour les bâtiments tertiaires neuf : mettre en œuvre le Protocole PromevenTertiaire dont les guides d'utilisation seront disponibles dès juin 2022 *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinente	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinente

48. Merci de justifier votre choix

49. 17. Pour les bâtiments neufs, concernant la mesure d'étanchéité des réseaux aérauliques : ouvrir la saisie de l'indicateur Kres dans le moteur ThBCE 2020 pour permettre le recalcul sur la base de la mesure et à terme, fixer un seuil de performance. *

La recommandation du GE 13 RE202011 est de cibler le 1er niveau d'étanchéité défini dans la méthode TH-BCE de la RT2012 (Classe A : débit de fuite $\leq 0,000027 \text{ m}^3/(\text{s.m}^2)$ sous 1 Pa).

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinente	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinente

50. Merci de justifier votre choix

51. 18. Pour les bâtiments neufs et rénovés compléter les protocoles existants par des mesures spécifiques à définir pour qualifier la performance des systèmes de ventilation naturelle et hybride (pour l'instant à l'état de recherche) *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinente	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinente

52. Merci de justifier votre choix

D. La performance à réception des systèmes de génie climatique

53. 19. Protocole SEREINE équipements pour les logements neufs et rénovés : sur la base du retour d'expérience, définir des objectifs performanciels, en particulier sur les points récurrents responsables de non-performances énergétiques *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinente	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinente

54. Merci de justifier votre choix

55. 20. Enrichir le Protocole SEREINE équipements pour le tertiaire neuf et rénové *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinente	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinente

56. Merci de justifier votre choix

57. 21. Mettre en place un référentiel de qualification pour certifier les compétences des professionnels concernant l'application du protocole SEREINE équipements

*

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinente	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinente

58. Merci de justifier votre choix

E. Le commissionnement

59. 22. Mener des développements et approfondissements pour une meilleure prise en compte des spécificités de l'existant dans la démarche (rétro-commissionnement), sur l'utilisation du monitoring pour appuyer la démarche ou encore pour utiliser le commissionnement dans le cadre d'une démarche de maîtrise de la performance énergétique (continuité des cibles et des indicateurs de la conception à l'exploitation). *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

60. Merci de justifier votre choix

F. Mesures des consommations d'énergie

61. 23. Définir les objectifs, la faisabilité technique et économique ainsi que les modalités du suivi des consommations d'énergie *

Il s'agira là d'un travail principalement de concertation (fixer les objectifs et le lieu pour un tel dispositif) qui nécessiterait une impulsion des pouvoirs publics.

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

62. Merci de justifier votre choix

Sujet(s) additionnel(s) et complémentaire(s) identifiés

63. Quels sujets additionnels et complémentaires, non mentionnés dans la note de présentation du GT2 - Mesurer les performances énergétiques effectives, devraient être abordés, à court ou moyen terme, au sein du label ?

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Concertation label RE2020 - GT3.

Bâtiment qui coopère avec les réseaux -

Dépôt de contribution

Le Plan Bâtiment Durable a été chargé par la ministre du Logement d'animer les travaux conduisant à l'élaboration d'un label accompagnant la RE2020.

Sous l'égide du groupe de travail RBR-T, un travail préparatoire a été mené par des sous-groupes techniques conduisant à l'élaboration de sept notes thématiques. Ces notes sont aujourd'hui soumises à la concertation. Cette première étape de concertation est ouverte jusqu'au 7 mai 2021.

Les modalités de contribution, ainsi que l'ensemble des notes et des documents utiles sont disponibles sur le site du Plan Bâtiment Durable :

<http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>

Cette concertation est ouverte à tous les acteurs. Pour chaque note thématique, un formulaire de contribution est proposé.

Ce formulaire vous permet de déposer votre contribution concernant la thématique du GT3 : bâtiment qui coopère avec les réseaux. Il est ouvert jusqu'au 7 mai 2021.

Toutes les contributions seront rendues publiques sur le site du Plan Bâtiment Durable. L'ensemble des contributions et des échanges menés pendant cette première période de concertation seront pris en compte ; les conclusions seront rendues publiques et présentées à l'État afin de lui permettre de définir les orientations du futur label accompagnant la RE2020.

Pour toute question ne trouvant pas de réponse sur le site du Plan Bâtiment Durable (rubrique dédiée : <http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>), merci de vous adresser à : concertation-labelRE2020@developpement-durable.gouv.fr

***Obligatoire**

Le
répondant

Pour rappel, l'ensemble des contributions (hors coordonnée mail) seront rendues publiques.

1. NOM *

2. Prénom *

3. Organisation *

4. Adresse mail *

5. A quelle typologie d'acteurs appartenez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Entreprise de travaux
- ☐ Maîtrise d'œuvre
- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique
- ☐ Maîtrise d'ouvrage privée
- ☐ Fabricant de matériaux et équipements
- ☐ Fédération, syndicat, association
- ☐ Collectivité territoriale
- ☐ Autre :

[A
court
terme]

Sur la base de la note du GT3 cette partie traite des pistes à court terme (en 2021) pour intégrer le sujet du Bâtiment qui coopère avec les réseaux dans le label.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

Lot 1 : valoriser les solutions performantes au niveau de l'îlot et du quartier

Ceci intègre les bâtiments à énergie positive et démarches au niveau de l'îlot et du quartier qui relèvent de la même problématique

6. 1. Bilan BEPOS partie électrique : prise en compte de l'export d'électricité, de l'autoconsommation collective de PV, etc. *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

7. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

8. Merci de justifier votre choix

9. 2. Bilan Bepos via la valorisation des échanges de chaud et de froid *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

10. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

11. Merci de justifier votre choix

Lot 2 : valoriser la forme de la courbe de charge

12. 3. Valorisation de la présence de solutions de stockage et de gestion active de l'énergie (pilotage et flexibilité électrique) *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

13. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

14. Merci de justifier votre choix

Lot 3 : prendre en compte la mobilité

15. 4. Calcul de l'impact Energétique et Carbone de la mobilité *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

16. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

17. Merci de justifier votre choix

Lot 4 : ouvrir à des investissements au-delà du quartier via de la compensation

18. 5. Utilisation Methaneuf ou équivalent (dispositif de production décentralisé et territorialisé)

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

19. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

20. Merci de justifier votre choix

[A
moyen
terme]

Sur la base de la note du GT3, cette partie traite de la mobilisation imaginable à moyen terme des différentes propositions dans le label (post 2022).

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

Lot 2 : valoriser la forme de la courbe de charge

21. 6. Méthode d'évaluation performantielle *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

22. Merci de justifier votre choix

Lot 3 : prendre en compte la mobilité

23. 7. Impact de la mobilité électrique sur les consommations et la courbe de charge *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

24. Merci de justifier votre choix

Lot 4 : ouvrir à des investissements au-delà du quartier via de la compensation

25. 8. Possibilité de compenser l'énergie non renouvelable ou les émissions de carbone *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

26. Merci de justifier votre choix

Sujet(s) additionnel(s) et complémentaire(s) identifiés

27. Quels sujets additionnels et complémentaires, non mentionnés dans la note de présentation du GT3 - Bâtiment qui coopère avec les réseaux, devraient être abordés, à court ou moyen terme, au sein du label ?

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Concertation label RE2020 - GT4.

Confort et santé - Dépôt de contribution

Le Plan Bâtiment Durable a été chargé par la ministre du Logement d'animer les travaux conduisant à l'élaboration d'un label accompagnant la RE2020.

Sous l'égide du groupe de travail RBR-T, un travail préparatoire a été mené par des sous-groupes techniques conduisant à l'élaboration de sept notes thématiques. Ces notes sont aujourd'hui soumises à la concertation. Cette première étape de concertation est ouverte jusqu'au 7 mai 2021.

Les modalités de contribution, ainsi que l'ensemble des notes et des documents utiles sont disponibles sur le site du Plan Bâtiment Durable :

<http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>

Cette concertation est ouverte à tous les acteurs. Pour chaque note thématique, un formulaire de contribution est proposé.

Ce formulaire vous permet de déposer votre contribution concernant la thématique du GT4 : confort et santé. Il est ouvert jusqu'au 7 mai 2021.

Toutes les contributions seront rendues publiques sur le site du Plan Bâtiment Durable. L'ensemble des contributions et des échanges menés pendant cette première période de concertation seront pris en compte ; les conclusions seront rendues publiques et présentées à l'État afin de lui permettre de définir les orientations du futur label accompagnant la RE2020.

Pour toute question ne trouvant pas de réponse sur le site du Plan Bâtiment Durable (rubrique dédiée : <http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>), merci de vous adresser à : concertation-labelRE2020@developpement-durable.gouv.fr

***Obligatoire**

Le
répondant

Pour rappel, l'ensemble des contributions (hors coordonnée mail) seront rendues publiques.

1. NOM *

2. Prénom *

3. Organisation *

4. Adresse mail *

5. A quelle typologie d'acteurs appartenez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Entreprise de travaux
- ☐ Maîtrise d'œuvre
- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique
- ☐ Maîtrise d'ouvrage privée
- ☐ Fabricant de matériaux et équipements
- ☐ Fédération, syndicat, association
- ☐ Collectivité territoriale
- ☐ Autre :

[A
court
terme]

Sur la base de la note du GT4, cette partie traite des pistes à court terme (en 2021) pour intégrer le confort et la santé dans le label à travers quatre thématiques et les indicateurs associés.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

Thématique 1 : Le confort hygrothermique

6. 1. Indicateur : la température *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

7. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

8. Merci de justifier votre choix

9. 2. Indicateur : l'humidité relative *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

10. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

11. Merci de justifier votre choix

Thématique 2 : Qualité de l'air intérieur

12. 3. Indicateur : les particules fines (concentration massique en PM2,5) *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

13. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

14. Merci de justifier votre choix

15. 4. Indicateur : les composés organiques volatils totaux *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

16. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

17. Merci de justifier votre choix

18. 5. Indicateur : le dioxyde de carbone (CO₂) *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

19. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

20. Merci de justifier votre choix

21. 6. Vérification du fonctionnement correct du système mécanique de ventilation

*

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

22. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

23. Merci de justifier votre choix

24. 7. Indicateur : le radon, uniquement dans les communes à potentiel radon de catégorie 3 (élevé) *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

25. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

26. Merci de justifier votre choix

Thématique 3 : Environnement acoustique

27. 8. Indicateur : le niveau de bruit de choc *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

28. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

29. Merci de justifier votre choix

30. 9. Indicateur : l'isolement au bruit aérien extérieur *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

31. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

32. Merci de justifier votre choix

33. 10. Indicateur : l'isolement au bruit aérien intérieur *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

34. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

35. Merci de justifier votre choix

36. 11. Indicateur : le niveau de bruit des équipements du bâtiment *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

37. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

38. Merci de justifier votre choix

Thématique 4 : Environnement lumineux

39. 12. Indicateur : l'autonomie en lumière du jour *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

40. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

41. Merci de justifier votre choix

42. 13. Indicateur : la modulation temporelle de la lumière artificielle *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

43. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

44. Merci de justifier votre choix

45. 14. Indicateur : la température de couleur *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

46. A quelle échéance pensez-vous utile que cet indicateur soit mis en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

47. Merci de justifier votre choix

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

Sur la base de la note du GT4, cette partie traite de la mobilisation imaginable à moyen terme pour intégrer le sujet du confort et de la santé dans le label.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

13/15

51. 16. Indicateur : le formaldéhyde *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

52. Merci de justifier votre choix

53. 17. Indicateurs : les moisissures *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

54. Merci de justifier votre choix

55. 18. Un indicateur basé sur la perception/satisfaction des occupants *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

56. Merci de justifier votre choix

Sujet(s) additionnel(s) et complémentaire(s) identifié(s)

57. Quels sujets additionnels et complémentaires, non mentionnés dans la note de présentation du GT4 - Confort et santé, devraient être abordés, à court ou moyen terme, au sein du label ?

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Concertation label RE2020 - GT5.

Gestion durable de l'eau - Dépôt de contribution

Le Plan Bâtiment Durable a été chargé par la ministre du Logement d'animer les travaux conduisant à l'élaboration d'un label accompagnant la RE2020.

Sous l'égide du groupe de travail RBR-T, un travail préparatoire a été mené par des sous-groupes techniques conduisant à l'élaboration de sept notes thématiques. Ces notes sont aujourd'hui soumises à la concertation. Cette première étape de concertation est ouverte jusqu'au 7 mai 2021.

Les modalités de contribution, ainsi que l'ensemble des notes et des documents utiles sont disponibles sur le site du Plan Bâtiment Durable :

<http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>

Cette concertation est ouverte à tous les acteurs. Pour chaque note thématique, un formulaire de contribution est proposé.

Ce formulaire vous permet de déposer votre contribution concernant la thématique du GT5 : la gestion durable de l'eau. Il est ouvert jusqu'au 7 mai 2021.

Toutes les contributions seront rendues publiques sur le site du Plan Bâtiment Durable. L'ensemble des contributions et des échanges menés pendant cette première période de concertation seront pris en compte ; les conclusions seront rendues publiques et présentées à l'État afin de lui permettre de définir les orientations du futur label accompagnant la RE2020.

Pour toute question ne trouvant pas de réponse sur le site du Plan Bâtiment Durable (rubrique dédiée : <http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>), merci de vous adresser à : concertation-labelRE2020@developpement-durable.gouv.fr

*Obligatoire

Le
répondant

Pour rappel, l'ensemble des contributions (hors coordonnée mail) seront rendues publiques.

1. NOM *

2. Prénom *

3. Organisation *

4. Adresse mail *

5. A quelle typologie d'acteurs appartenez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Entreprise de travaux
- ☐ Maîtrise d'œuvre
- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique
- ☐ Maîtrise d'ouvrage privée
- ☐ Fabricant de matériaux et équipements
- ☐ Fédération, syndicat, association
- ☐ Collectivité territoriale
- ☐ Autre :

[A
court
terme]

Sur la base de la note du GT5, cette partie traite des pistes à court terme (en 2021) pour intégrer le sujet de la gestion durable de l'eau au label.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

Indicateur prenant en compte l'intégralité des sources et usages de l'eau à l'échelle bâtiment/parcelle/ilot

6. 1. Construire un indicateur qui prenne en compte l'intégralité des sources et usages de l'eau à l'échelle bâtiment/parcelle/îlot, avec pour objectif de scorer les équipements innovants et les solutions alternatives dans une logique de bilan global (économie d'eau vs bilan carbone) en comparaison à une situation nominale, pour une typologie de bâtiment donnée

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

7. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

8. Merci de justifier votre choix

9. 2. Cet indicateur reposerait sur la définition d'un ratio entre la somme des volumes d'eau consommés pour tous les usages, et le volume d'eau potable consommé

Ainsi, si l'indicateur est supérieur à 1, le bâtiment serait considéré comme performant, et s'il est inférieur à 1, il serait considéré comme non performant. Plus la valeur d'indicateur serait élevée et plus le bâtiment serait considéré comme très performant.

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

10. Merci de justifier votre choix

11. 3. Cet indicateur intégrerait notamment : le degré de pénurie d'eau de la région dans lequel le bâtiment est implanté ; les économies d'eau générées par la récupération et utilisation de l'eau de pluie, et la réutilisation des eaux grises ; les économies d'eau induites par le choix d'équipements hydro-économes ; l'évaluation et l'optimisation de l'impact potentiel de l'irrigation des zones végétalisées.

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

12. Merci de justifier votre choix

[A
moyen
terme]

Sur la base de la note du GT5, cette partie traite de la mobilisation imaginable à moyen terme des différentes propositions dans le label d'Etat (post 2022).

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

13. 4. Instaurer une échelle de bonus/malus pour les bâtiments équipés de systèmes de monitoring en exploitation, afin de vérifier l'adéquation entre quantités d'eau estimées en conception et quantités d'eau réellement consommées lors de l'usage du bâtiment

Cette proposition permettrait de construire un retour d'expérience pour la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire,

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

14. Merci de justifier votre choix

15. 5. Prendre en compte la performance environnementale de nouvelles solutions, technologies et équipements, par la création d'un étiquetage spécifique mettant en avant les économies d'eau et d'énergie

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

16. Merci de justifier votre choix

17. 6. Intégrer des actions incitatives (ex : nudges) ou d'apprentissage visant à sensibiliser et guider les usagers vers des comportements en faveur d'une gestion raisonnée de leurs consommations d'eau

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

18. Merci de justifier votre choix

Sujet(s) additionnel(s) et complémentaire(s) identifié(s)

19. Quels sujets additionnels et complémentaires, non mentionnés dans la note de présentation du GT5 - Gestion durable de l'eau, devraient être abordés, à court ou moyen terme, au sein du label ?

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Concertation label RE2020 - GT6. Économie circulaire- Dépôt de contribution

Le Plan Bâtiment Durable a été chargé par la ministre du Logement d'animer les travaux conduisant à l'élaboration d'un label accompagnant la RE2020.

Sous l'égide du groupe de travail RBR-T, un travail préparatoire a été mené par des sous-groupes techniques conduisant à l'élaboration de sept notes thématiques. Ces notes sont aujourd'hui soumises à la concertation. Cette première étape de concertation est ouverte jusqu'au 7 mai 2021.

Les modalités de contribution, ainsi que l'ensemble des notes et des documents utiles sont disponibles sur le site du Plan Bâtiment Durable :

<http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>

Cette concertation est ouverte à tous les acteurs. Pour chaque note thématique, un formulaire de contribution est proposé.

Ce formulaire vous permet de déposer votre contribution concernant la thématique du GT6 : l'économie circulaire. Il est ouvert jusqu'au 7 mai 2021.

Toutes les contributions seront rendues publiques sur le site du Plan Bâtiment Durable. L'ensemble des contributions et des échanges menés pendant cette première période de concertation seront pris en compte ; les conclusions seront rendues publiques et présentées à l'État afin de lui permettre de définir les orientations du futur label accompagnant la RE2020.

Pour toute question ne trouvant pas de réponse sur le site du Plan Bâtiment Durable (rubrique dédiée : <http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>), merci de vous adresser à : concertation-labelRE2020@developpement-durable.gouv.fr

***Obligatoire**

Le
répondant

Pour rappel, l'ensemble des contributions (hors coordonnée mail) seront rendues publiques.

1. NOM *

2. Prénom *

3. Organisation *

4. Adresse mail *

5. A quelle typologie d'acteurs appartenez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Entreprise de travaux
- ☐ Maîtrise d'œuvre
- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique
- ☐ Maîtrise d'ouvrage privée
- ☐ Fabricant de matériaux et équipements
- ☐ Fédération, syndicat, association
- ☐ Collectivité territoriale
- ☐ Autre :

[A
court
terme]

Sur la base de la note du GT6, cette partie traite de la mobilisation imaginable à court terme pour cibler les enjeux de l'économie circulaire pour lesquels les développements méthodologiques sont les plus avancés, et encourager le soutien aux filières émergentes et à la capitalisation des informations. Le tableau proposé reprend l'ensemble des propositions sur lesquelles le GT6 - Economie circulaire propose de construire progressivement des exigences en tenant compte d'une maturité différenciée des méthodologies. Il s'agira notamment de capitaliser à court terme certaines informations permettant de clarifier des exigences à moyen terme.

Ces exigences ont un triple objectif à court terme :

- d'une part, de permettre dès à présent l'intégration de principes d'économie circulaire dans la conception des nouveaux ouvrages ;
- d'autre part, de sensibiliser les acteurs à l'émergence de cette thématique ;
- enfin, de créer les conditions de capitalisation d'informations nécessaires à la mise en place de critères ambitieux et réalistes lors de la mise en application des exigences de circularité prévues dans différents textes (notamment loi AGEC, loi ELAN, Convention Citoyenne pour le Climat, ...).

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

Propositions d'indicateurs

Et propositions de capitalisation associées

6. 1. Analyse des flux de matière des opérations : calcul des indicateurs de circularité directement présents dans l'analyse en cycle de vie (matière secondaire, épuisement des ressources, indicateurs déchets), sans seuil à atteindre. *

Proposition de capitalisation : capitalisation des indicateurs de circularité directement présents dans l'analyse du cycle de vie des bâtiments, pour ensuite définir les seuils appropriés

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

7. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

8. Merci de justifier votre choix

9. 2. Opération réversible / démontable : réaliser une analyse en coût globale, une démarche générale de réversibilité ou de démontabilité du second œuvre intérieur pourrait être valorisée *

Proposition de capitalisation : recueil des solutions techniques mises en place

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

10. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

11. Merci de justifier votre choix

12. 3. Encourager l'innovation en contribuant au soutien de filières circulaires émergentes : avoir recours à un nombre minimum de filières émergentes autour de l'économie circulaire (réemploi, recyclage, composants démontables, économie de la fonctionnalité, ...), dont un nombre minimum de filières de réemploi ; permettre une déclinaison locale de la notion de « filière émergente ». *

Proposition de capitalisation : caractérisation et cartographie des filières soutenues

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

13. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

14. Merci de justifier votre choix

15. 4. Gérer les déchets en phase chantier : indicateurs performanciels sur la valorisation matière, déclinés par types de déchets (inertes, non dangereux, ...) et par mode de valorisation (réemploi, recyclage, ...). *

Proposition de capitalisation : taux de valorisation obtenus et tonnages associés, systèmes de traçabilité mis en place.

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

16. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

17. Merci de justifier votre choix

18. 6. Activer les ressources (matérielles et humaines) des territoires : sur la provenance locale des ressources, pas d'exigences à court terme ; objectif d'attribution d'une fraction minimale des marchés à des TPE, PME ou acteurs issus de l'économie sociale et solidaire. *

Proposition de capitalisation : capitalisation des méthodes/outils de sourcing mis en place pour l'identification des ressources locales et pourcentage des marchés dédiés à des TPE, PME, entreprises de l'ESS

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

19. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

20. Merci de justifier votre choix

[A
moyen
terme]

Sur la base de la note du GT6, cette partie traite de la mobilisation imaginable à moyen terme pour mettre en place des exigences performancielles sur l'ensemble des critères de l'économie circulaire et préfigurer le développement des objectifs réglementaires autour de l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment. Le tableau proposé reprend l'ensemble des propositions sur lesquelles le GT6 - Economie Circulaire propose de construire progressivement des exigences en tenant compte d'une maturité différenciée des méthodologies. Il s'agira notamment de capitaliser à court terme certaines informations permettant de clarifier des exigences à moyen terme.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

21. 1. Analyse des flux de matière des opérations : utilisation d'un outil basé sur l'exploitation des données d'analyse du cycle de vie des bâtiments et la méthode MFA Bâtiment *

Permet d'avoir une approche performancielle sur de nombreux critères (notamment : matière issue du réemploi, recyclée, renouvelable ; matière destinée au réemploi ou au recyclage ; localité des approvisionnement). Peut être directement mobilisé pour analyser les futures exigences associées à la mise en application des loi ELAN et AGECE.

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

22. Merci de justifier votre choix

23. 2. Opération réversible / démontable : respect de critères et d'un mode opératoire pour la conception réversible et démontable *

Lien avec les exigences réglementaires à venir sur la réversibilité des ouvrages (en lien avec le projet de loi Climat Résilience). Conception d'espaces mutualisables entre plusieurs activités

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

24. Merci de justifier votre choix

25. 3. Encourager l'innovation en contribuant au soutien de filières circulaires émergentes : avoir recourt à un nombre minimum de filières émergentes autour de l'économie circulaire (réemploi, recyclage, composants démontables, économie de la fonctionnalité, ...) ; permettre une déclinaison locale de la notion de « filière émergente » ; donner une priorité aux filières matures. *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

26. Merci de justifier votre choix

27. 4. Gérer les déchets en phase chantier : indicateurs performanciels sur la valorisation matière, déclinés par types de déchets et par mode de valorisation.

*

Liens avec la loi AGEC et les objectifs de valorisation de la LTECV. Traçabilité des produits, matériaux, déchets.

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

28. Merci de justifier votre choix

29. 5. Capitaliser les données dans le temps : capitaliser (puces RFID, QR code, maquette numérique), l'ensemble des données permettant de valoriser ultérieurement les composants des bâtiments. *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

30. Merci de justifier votre choix

31. 6. Activer les ressources (matérielles et humaines) des territoires : objectifs de localité sur la provenance des ressources (cohérence avec le code des Marchés Publics à préciser), objectifs de recours à certains types d'acteurs (TPE, PME, secteur de l'ESS, ...). *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

32. Merci de justifier votre choix

Sujet(s) additionnel(s) et complémentaire(s) identifié(s)

33. Quels sujets additionnels et complémentaires, non mentionnés dans la note de présentation du GT6 - Economie circulaire, devraient être abordés, à court ou moyen terme, au sein du label ?

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Concertation label RE2020 - GT7.

Biodiversité - Dépôt de contribution

Le Plan Bâtiment Durable a été chargé par la ministre du Logement d'animer les travaux conduisant à l'élaboration d'un label accompagnant la RE2020.

Sous l'égide du groupe de travail RBR-T, un travail préparatoire a été mené par des sous-groupes techniques conduisant à l'élaboration de sept notes thématiques. Ces notes sont aujourd'hui soumises à la concertation. Cette première étape de concertation est ouverte jusqu'au 7 mai 2021.

Les modalités de contribution, ainsi que l'ensemble des notes et des documents utiles sont disponibles sur le site du Plan Bâtiment Durable :

<http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>

Cette concertation est ouverte à tous les acteurs. Pour chaque note thématique, un formulaire de contribution est proposé.

Ce formulaire vous permet de déposer votre contribution concernant la thématique du GT7 : la biodiversité. Il est ouvert jusqu'au 7 mai 2021.

Toutes les contributions seront rendues publiques sur le site du Plan Bâtiment Durable. L'ensemble des contributions et des échanges menés pendant cette première période de concertation seront pris en compte ; les conclusions seront rendues publiques et présentées à l'État afin de lui permettre de définir les orientations du futur label accompagnant la RE2020.

Pour toute question ne trouvant pas de réponse sur le site du Plan Bâtiment Durable (rubrique dédiée : <http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html>), merci de vous adresser à : concertation-labelRE2020@developpement-durable.gouv.fr

*Obligatoire

Le
répondant

Pour rappel, l'ensemble des contributions (hors coordonnée mail) seront rendues publiques.

1. NOM *

2. Prénom *

3. Organisation *

4. Adresse mail *

5. A quelle typologie d'acteurs appartenez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Entreprise de travaux
- ☐ Maîtrise d'œuvre
- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique
- ☐ Maîtrise d'ouvrage privée
- ☐ Fabricant de matériaux et équipements
- ☐ Fédération, syndicat, association
- ☐ Collectivité territoriale
- ☐ Autre : _____

[A
court
terme]

Sur la base de la note du GT7, cette partie traite des pistes à court terme (en 2021) pour intégrer le sujet biodiversité au label : méthode opérationnelle basées sur des outils nécessitant peu voire pas de développement méthodologique.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

1. Intégrer l'impact direct du changement d'usage des sols sur le potentiel écologique des sites (impacts sur la biodiversité in-situ)

6. Cette approche vous semble ? *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinente	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinente

7. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

- ☐ A partir de 2022
- ☐ Plus tard

8. Merci de justifier votre choix

2. Utiliser le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) pour le label

Le CBS est un coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surfaces écoaménageables) par rapport à la surface totale d'une parcelle. Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle, d'un îlot, d'un quartier, ou d'un plus vaste territoire. Le CBS consiste à additionner les différentes surfaces (sol, toit, mur ...) présentes sur un site en affectant à chacune un coefficient de pondération dépendant de sa nature (surface perméable ou semi-perméable, pleine terre, etc.). Le tout est rapporté à la surface totale du site.

9. Cette proposition vous semble ? *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinente	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinente

10. A quelle échéance pensez-vous utile que cette proposition soit mise en place ?

Une seule réponse possible.

☐ A partir de 2022

☐ Plus tard

11. Merci de justifier votre choix

[A
moyen
terme]

Sur la base de la note du GT7, cette partie traite des pistes à moyen terme (post 2022) pour intégrer le sujet biodiversité au label : méthodes basées sur des outils en cours de développement, nécessitant consolidations et concertations.

Il vous sera possible, en fin de questionnaire, de proposer d'autres sujets ou thématiques non mentionnés par la note.

Si vous n'avez pas d'avis sur une des questions, vous pouvez répondre de façon neutre (réponse 3).

12. 3. Enrichir l'approche CBS avec des indicateurs reflétant d'autres enjeux liés à la biodiversité : diversité des habitats, présence d'espèces invasives, fragmentation, etc. *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

13. Merci de justifier votre choix

14. 4. Expérimenter l'ajout d'indicateurs ex-situ, relatifs aux impacts indirects causés par les autres pressions qui s'exercent sur la biodiversité (i.e. changement climatique, pollutions des sols et de l'eau, etc.) *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas pertinent	☐	☐	☐	☐	☐	Très pertinent

15. Merci de justifier votre choix

Sujet(s) additionnel(s) et complémentaire(s) identifiés

16. Quels sujets additionnels et complémentaires, non mentionnés dans la note de présentation du GT7 - Biodiversité, devraient être abordés, à court ou moyen terme, au sein du label ?

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms